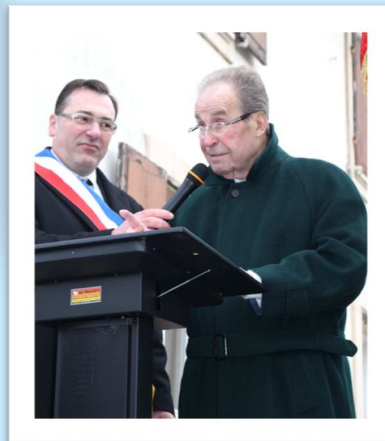


GALFINGUE

**ECHO N° 30
Janvier 2020**

**Commémoration du 11 Novembre
et 75ème anniversaire de la libération de Galfingue**





LE MOT DU MAIRE

Chers Galtinguaises et Galtinguois,

Le mois de Janvier est le traditionnel mois des vœux que nous démarrons cette année dans une nouvelle décennie et c'est bien sincèrement et bien amicalement que je vous présente les miens en ce début d'année. Que cette année puisse être douce, sereine et remplie de petits bonheurs pour chacune et chacun d'entre vous. Vous souhaiter une bonne santé peut parfois sembler banal mais reste le graal et le dénominateur commun pour atteindre vos espérances.

En vous souhaitant rien de moins que le bonheur, il m'est un peu difficile de trouver la transition pour exprimer et vous faire part de la pensée émue et fraternelle que je me permets d'adresser en mon nom, celui de la municipalité et de vous tous chers concitoyens à la famille de Daniel Moerlen porté disparu lors d'une randonnée pédestre dans les Vosges le 23/01/2020.

Je tiens donc à exprimer à son épouse Nelly et leurs trois enfants toute notre sympathie et notre amitié devant une situation d'attente interminable qui est un véritable scénario d'une abjection totale où les pires doutes et les espoirs se confondent.

Nous sommes tous avec vous dans cette épouvantable éprouvante épreuve !

Pour l'actualité municipale, après cinq années de travail sans relâche, nous avons réussi à « arracher » l'approbation de notre PLU le 27 décembre 2019. Nous avons tout mis en œuvre pour atteindre cet objectif avant le 1^{er} janvier 2020, date à laquelle le législateur a décidé de faire remonter la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Il était donc impératif pour moi que notre PLU soit approuvé pour ne pas prolonger cette situation figée sans que jamais les services de l'état ne se soient montrés à notre écoute et encore moins compréhensifs ou collaboratifs. Je remercie ici l'ensemble des élus pour leur travail, leur implication et leur vote unanime à cette approbation. M. le Commissaire Enquêteur dans son rapport a souligné « un travail très important réalisé en amont... ». Il indique également que l'ensemble de la communication réalisée avec réunions publiques et concertations a été « un travail très important mené par les représentants de la commune qui a permis d'avoir des entretiens circonstanciés et de donner des réponses adaptées à la plupart des personnes rencontrées lors des permanences du Commissaire Enquêteur ». En conclusion, un avis favorable a été émis. L'intégralité des documents, règlement, rapport du commissaire, résultats des concertations individuelles... sont disponibles sur notre site www.galtingue.fr. Pour les décisions futures d'urbanisme, je tiens en outre à préciser que le conseil d'agglomération a voté une charte qui garantit à chaque commune toutes les prérogatives en matière d'urbanisme sur son territoire et notamment le droit de préemption ainsi que l'accord des permis de construire dévolu aux maires par un droit de véto simple.

Vous l'avez constaté, le déploiement de la fibre est entré dans une phase active depuis le mois de décembre dans notre commune. Initialement prévu d'être achevé pour cette date, nous nous consolons cependant d'avoir vu le travail démarrer. A ce stade, il ne m'est pas encore possible de vous donner une date pour les premiers raccordements car bien entendu vous savez bien que cela n'est pas dépendant de la seule volonté du maire ! J'ai néanmoins pris contact avec le Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange Région Alsace afin de le rencontrer dans les prochains jours en lui demandant de planifier une réunion d'information publique à Galtingue pour vous donner toutes les informations de calendrier et vous permettre d'être « fibrés » dans les meilleurs délais au cours de cette année.

Vous n'êtes enfin pas sans savoir que le 15 mars prochain auront lieu les prochaines élections municipales et vous serez appelés à élire les représentants de votre Conseil Municipal.

Je vous informe que le mode de scrutin restera inchangé selon le mode plurinominal majoritaire valable pour les communes de moins de 1000 habitants. Les conditions de vote de la loi N°2013-403 du 17 mai 2013 ont été abrogées et sont désormais assouplies par un arrêté ministériel du 16 novembre 2018 en terme de présentation de pièces d'identité plus élargies (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale, permis de conduire au format Européen, permis de chasse...). **Toutefois, il ne sera pas possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

Ces quelques lignes marquent la fin des différents thèmes et sujets importants dont j'ai pu vous informer par notre bulletin municipal au cours de ce mandat qui s'achève.

Je voudrais ici rendre un hommage appuyé et adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal mais surtout à toute l'équipe municipale, mes adjointes et adjoints qui m'ont accordé leur confiance et m'ont soutenu sans coup férir durant ces six années. Des décisions d'envergure, des décisions qui engagent, des décisions audacieuses, des décisions responsables ont été prises mais des décisions toujours réfléchies avec un point de convergence unique, celui de l'intérêt général pour Galtingue.

Merci pour tout cela, merci à vous tous, Chers concitoyens, pour vos témoignages de soutien et d'encouragements.

Bien amicalement

Christophe BITSCHENE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019**

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2019

2° REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – ARRET ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité, clôt la concertation avec le public et décide d'arrêter le projet de PLU.

3° CENTRE-BOURG

Suite à l'appel à projets lancé le 15 janvier, la candidature de la société IMMOBILIERE K (Promotion & Patrimoine) a été retenue.

La proposition de montage juridique de l'opération est également validée et le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4° ITINERAIRE CYCLABLE : Lieudit « LANGHAG » - Section 24

Le Conseil Municipal :

° approuve l'acquisition de la parcelle nouvelle cadastrée comme suit : Section 24 n° 117/18 d'une contenance de 0 a 40 ca (terre) : le prix de vente est fixé à 48 €.

5° SECURISATION PASSAGE PIETONS – ECOLE

Suite à la consultation lancée auprès de 4 entreprises, la société Lignes et Réseaux de l'Est (LRE) a été retenue pour un montant de travaux de 19 282.62 € TTC.

6° OFFICE NATIONAL DES FORETS

Les motions ci-dessous sont validées :

° soutien du service public :

° opposition à l'encaissement des recettes de vente de bois.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2019**

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019

2° RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PRESENTES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2018

3° ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE ADOPTE LE 26/01/2019

4° ACQUISITION DE DEUX PARCELLES BOISEES AU LIEUDIT « WISLING »

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'acquisition de deux parcelles cadastrées comme suit : Section 24 n° 7 d'une contenance de 11 a 53 ca et n° 8 d'une contenance de 11 a 97 ca : le prix de vente est fixé à 2 350 €.

5° PERSONNEL COMMUNAL

5° 1 Contractualisation de l'emploi en Contrat Unique d'Insertion (CUI) en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 07 juillet 2020 pour Mme Joëlle KIEFER.

5°2 Gratification de fin d'année 2019.

6° CONVENTION « EXTRA-SCOLAIRE » AVEC LES FOYERS-CLUBS D'ALSACE POUR LA PERIODE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

Cette convention définit les modalités de coopération entre la Commune et la FDFC suite à la répartition des compétences intercommunales concernant l'ALSH périscolaire.

Elle fixe les moyens financiers alloués par la commune concernant l'ALSH pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

L'intitulé ALSH fonctionne les mercredis et les périodes de congés scolaires (6 semaines durant les vacances scolaires) de 8 H à 18 H.

La participation communale annuelle, au titre du fonctionnement de l'ALSH sur les mercredis et les vacances représente environ 18 833 €.

La participation supplémentaire communale des 3.85 €/jour/enfant de présence pour les mercredis est maintenue.

7° SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

7.1 Motion concernant la mise en place du compteur Linky

Le Maire donne lecture de la motion proposée par l'association RELCAL (Rassemblement d'Elus pour les Libertés Citoyennes Alternatives au Linky) qui protège la Commune et chaque particulier au regard de la propriété du compteur LINKY.

7.2. Révision des statuts

Le Conseil municipal émet un avis **favorable** sur les nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical et portant notamment sur la réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et de gaz ; l'accompagnement par le syndicat, des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité propre ; ...

8° ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE GALFINGUE

Le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité, décide de nommer M. Maurice FISCHESSE, citoyen d'honneur de la Commune de Galfingue.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2019

2° OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les programmes de l'année 2020 établis par l'ONF :

° **Travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes (parcelles n° 3 et n° 11)** pour un volume total de 502 m³ représentant une recette brute de 12 998 € TTC ;

° **Travaux patrimoniaux (diverses parcelles)** pour un total HT de 3 490 € HT ;

° **Travaux de sécurisation (parcelle n° 15)** longeant la RD 19 en direction de Bernwiller pour un total de 5 072.54 € HT.

3° AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PRISE LE 17/06/2019

4° AFFAIRES FINANCIERES - DECISIONS MODIFICATIVES

5° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

6° AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCES EN DECHETERIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX AVEC LE SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

7° MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A) :

7.1. Présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion par la
Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2016 et 2017

7.2. Avis à donner sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté

7.3. Soutien à la candidature à l'obtention du label « TERRE DE JEUX 2024 »

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 27 DECEMBRE 2019

1° REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

1.1 EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1.2. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

2° INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

3° PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

RAPPEL :

L'intégralité des comptes-rendus des séances du conseil municipal sont consultables sur le site Internet de la commune : www.galfingue.fr sous la rubrique « Vie communale ».

Mairie de Galfingue

9 rue du 25 Novembre

68990 GALFINGUE

Courriel : mairie@galfingue.fr

Tél. Mairie : 03 89 81 99 12

Fax : 03 89 81 86 29

Tél. de M. le Maire : 03 89 81 85 39

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16 h à 19 h,

Mercredi de 10 h à 12 h,

Vendredi de 14 h à 16 h.

***Veillez à bien respecter ces horaires pour
permettre le travail du secrétariat***

Heures de réception du Maire :

Le lundi sur rendez-vous.

Les adjoints se tiennent à votre

disposition sur demande.

Informations

Elections municipales

Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2020**. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, sous certaines conditions. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, changement d'adresse dans la commune, première inscription...), l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique. Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées jusqu'au vendredi 7 février 2020.

Où s'inscrire ?

- soit à la Mairie de Galfingue,
- Soit par Internet en créant votre compte en quelques clics sur www.service-public.fr.

Documents à fournir :

- formulaire d'inscription - disponible en Mairie ou sur www.service-public.fr.
- Pièce d'identité en cours de validité.
- Justificatif de domicile.

En cas de changement de domicile :

- vous devez vous faire inscrire à la mairie de votre nouveau domicile.
- Les personnes déjà inscrites sur les listes électorales de Galfingue mais qui ont changé de domicile sur le territoire de la Commune, doivent venir déclarer leur changement d'adresse, munies d'une pièce justificative de domicile et d'une pièce d'identité.

Certificats d'immatriculation

Toutes les procédures relatives aux certificats d'immatriculation sont maintenant numérisées. Elles ne sont donc plus reçues par les Préfectures et Sous-Préfectures.

En ligne, à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Après d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) :

<https://www.vroomly.com/>

Vous trouverez davantage d'informations sur comment réaliser la démarche, sur :

<https://www.vroomly.com/blog/comment-faire-sa-carte-grise/>



1a) En ligne (pour les véhicules neuf) :

- Vous devez vous créer un compte sur le site de l'ANTS
- Remplissez le formulaire de changement d'adresse (cerfa n° 13749*04)
- Fournissez un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Vous devrez certifier sur l'honneur que le titulaire de la demande de carte grise possède une attestation d'assurance et un permis de conduire valide

1b) En ligne (pour les véhicules d'occasion) :

- Vous devez vous créer un compte sur le site de l'ANTS
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Vous munir de la carte grise barrée avec la mention "vendu le" ou "cédé le" et avec la signature de l'ancien propriétaire du véhicule
- Si le véhicule d'occasion a plus de 4 ans, vous aurez besoin d'une preuve du contrôle technique en cours de validité (moins de 6 mois)
- Vous devrez certifier sur l'honneur que le titulaire de la demande de carte grise possède une attestation d'assurance et un permis de conduire valide.

2) Après d'un garage agréé au SIV (pour les véhicules d'occasion) :

- Vous devez fournir un justificatif de domicile de moins de 6 mois
 - Présenter un justificatif d'identité
- Vous munir de la carte grise barrée avec la mention "vendu le" ou "cédé le" et avec la signature de l'ancien propriétaire du [véhicule](#)
- Si le véhicule d'occasion a plus de 4 ans, vous aurez besoin d'une preuve du contrôle technique en cours de validité (moins de 6 mois)
 - Remplir les formulaires: cerfa n°13757*03, cerfa n°13750*05 & cerfa n°15776*01
 - Fournir une attestation d'assurance et un permis de conduire valide.

Suite à votre demande de carte grise, vous recevez :

- un numéro de dossier
- un accusé d'enregistrement de demande
- un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) vous permettant de rouler librement pendant 1 mois, en attendant la réception de votre carte grise.

Vous recevrez votre nouvelle carte grise sous pli sécurisé par la poste en général dans les 7 jours ouvrés. Toutefois, la démarche peut être plus longue en cas de lenteurs administratives.

INFORMATIONS

Agenda 2020

Balayage mécanisé :

- Mercredi 18 mars
- Mercredi 17 juin
- Mercredi 23 septembre
- Mercredi 18 novembre

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

Ramassage des encombrants :

- Mercredi 11 mars
- Mercredi 10 juin
- Mercredi 16 septembre
- Mercredi 16 décembre

Opération tulipes : samedi 14 mars de 14h à 16h

Journée citoyenne : 16 mai

Marche populaire : jeudi 21 mai

Marché aux puces : 27 septembre



Autorisations d'urbanisme accordées à :

- | | |
|--|---|
| - Mme MOSCATIELLO Maria-Giovanna, 24 rue du 25 Novembre
Construction d'une piscine (05.08.2019) | - Mme Peggy RAUB, 13 rue des Vergers
Ajout d'une porte au sous-sol (14.11.2019) |
| - M. MEZGER Philippe, 41 rue du Général de Gaulle
Construction d'une piscine (05.08.2019) | - M. GOEPFERT Joseph, 11 rue des Peupliers
Construction d'une maison et garages (15.11.2019) |
| - M. DITNER Marc, 33 rue du Général de Gaulle
Démolition de l'extension de la remise (30.09.2019) | - M. EHRHARD Luca, 12 rue des Bleuets
Pose d'un mur en L (19.12.2019) |
| - M. MOINE Pascal, 2 rue du 25 Novembre
Remplacement de la clôture (01.10.2019) | - M. HIPPE Jean-Marie, 11 rue du Gallenberg
Réalisation d'une véranda (31.12.2019) |
| - M. FINCK Jean, 43 rue du Général de Gaulle
Ouverture d'une porte-fenêtre (08.10.2019) | |

Déjections canines

Depuis début 2017, quatre distributeurs de Canisacs ont été installés (listés ci-dessous), malgré cela, nous faisons le triste constat que des crottes de chiens jonchent le sol ici et là dans les rues du village.

Nous appelons les propriétaires de chiens au civisme et leur demandons désormais d'utiliser ce matériel mis à disposition afin de conserver nos rues et trottoirs propres pour tous les usagers.

Nous rappelons les 4 emplacements CANISAC :

- Rue du 25 Novembre sur la butte du Lotissement « Les Champs » au niveau du sentier,
- Rue Saint-Blaise près du banc public au marronnier,
- Rue du Général de Gaulle, devant le presbytère,
- Carrefour rue d'Illfurth/rue de Hochstatt près de la Sainte Vierge.

Le village propre, c'est l'affaire de tous !
Trottoir ou Crottoir?



La solution?

Amis des chiens, prenez en main vos responsabilités !

ETAT-CIVIL

naissances

26.07.2019 : Emma BEIL
Fille de Stéphanie PARMENTIER et Frédéric BEIL

05.08.2019 : Télio THOUVENIN
Fils de Alice FOUQUET et Jérôme THOUVENIN

10.09.2019 : Léo DELORME
Fils de Christelle GAILLOT et Damien DELORME



mariages

24.08.2019 : Fanny ABRAMATIC de Galfingue
et Antoine GERBER de Wintzenheim

19.10.2019 : Racha KEBAILI de Grand-Charmont
et Hicham HAMBLI de Galfingue

décès :

01.01.2020 : Felice GIUSTO (56 ans)

Ephéméride 2020

Les grands anniversaires

80 ans

KRAFFT Gilberte née PETIT le 27.03.1940
KRANKLADER Robert né le 17.04.1940
KUREK Edmond né le 21.05.1940
DIETRICH Paul né le 28.12.1940

85 ans

DECK Alice née SURGAND le 05.05.1935
BRINGEL Suzanne née MULLER le 09.06.1935

90 ans

SCHNOEBELEN Marie née SURGAND le 10.04.1930

91 ans

JELGER Alice née BRINGEL le 02.05.1929
RECK Suzanne née MAURER le 06.07.1929
KARRER Clothilde née MEYER le 11.10.1929

93 ans

MEYER Mathilde née KUTTLER le 07.02.1927
SCHNOEBELEN Louis né le 22.12.1927

94 ans

KARRER Blanche née RECK le 18/05/1926
DITNER Joseph né le 14/11/1926

95 ans

BINDLER Julien né le 31.01.1925

96 ans

KRAFFT Madeleine née GUIDEMANN le 22/07/1924

bienvenue aux nouveaux arrivants 2019

M. KIPPELEN Claude 20 rue du 25 Novembre
M. HAMBLI Hicham et Mme KEBAILI Racha 2 rue des Bleuets
M. ZAMBONIN Aldric et Mme STREICHER Aurélie 16 rue des Mésanges
M. MANFREDI Yvan et Mme MANTEL Fabienne 23 F rue du 25 Novembre
Mme DURING Samantha 9 rue des Peupliers
Mme STOECKLEN Maryline et ses enfants Mathéo, Nathan, Noa, Mélody, Tristan, Ange et Maélys, 7 rue du Puits

Anniversaires



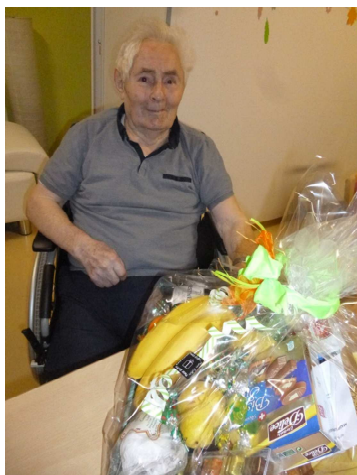
Madelaine KRAFFT a fêté ses 95 ans
le 22 juillet 2019



Sylvain HEIMERDINGER
a fêté ses 80 ans le 08 octobre 2019



Clothilde KARRER a fêté ses 90 ans
le 11 octobre 2019



Joseph DITNER a fêté ses 93 ans
le 14 novembre 2019



Michel RENAUD a fêté ses 85 ans
le 14 décembre 2019

Nous avons également fêté :

Les 92 ans de

Louis SCHNOEBELEN le 22 décembre
2019.

Noces d'or

Nicole et Fernand PARMENTIER le 10 octobre 2019



Noces de diamant

Liliane et Guy BASCHUNG le 03 octobre 2019

La rentrée scolaire 2019/2020 a eu lieu le 2 septembre 2019. Le directeur du Regroupement Pédagogique intercommunal, accompagné des Maires de Galfingue et de Heimsbrunn ainsi que de leurs équipes municipales a fait l'appel des élèves dans les deux écoles. L'effectif de rentrée est de 116 élèves.

Ecole de Galfingue

Classe maternelle :

Madame Lise BERGER est l'enseignante de la classe de Moyenne section et de Grande section. L'enseignante est secondée par Madame Carmen ADRIAN, ATSEM.

Classe élémentaire :

La classe de CP/CE1 de Mesdames RUFFIO et ZIPPER accueille 22 élèves. Ces élèves ont participé à un cycle de natation entre le 20 septembre et le 29 novembre 2019.

Ecole de Heimsbrunn

Classe maternelle :

Madame NUNINGER est l'enseignante de la classe de Petite section et de Moyenne section. L'enseignante est secondée par Madame Carole RENIER, ATSEM.

Classes élémentaire :

Mesdames JOLY et MENEUX sont les enseignantes de la classe de CE1/CM1. Monsieur FENDER et Madame CLAUDIN sont les enseignants de la classe de CE2/CM2. Madame Brigitte BALDECK assure un soutien précieux quant au fonctionnement de l'école d'Heimsbrunn et du transport en bus entre les deux villages.

Les intervenants dans l'école

Madame Catherine GREITER assure l'enseignement de la religion du CP au CM2 au sein du RPI.

Madame Véronique BAUDENDISTEL intervient tous les mardis en musique pour l'ensemble des enfants.

Commémoration du 11 novembre

Des élèves du RPI ont participé à la commémoration de l'Armistice 1918 marquée par le 75^{ème} anniversaire de la libération de Heimsbrunn et de Galfingue. Certains d'entre eux ont participé à la lecture des discours avec les Maires des deux communes avant d'entonner la Marseillaise.

Visite du Saint-Nicolas

En raison d'une grande sollicitation, le Saint-Nicolas n'a, hélas, pu s'arrêter à l'école. Cependant les enfants ont obtenu un Manala en guise de goûter, le 6 décembre dernier.

Noël à l'école

En partenariat avec les équipes municipales de Galfingue et de Heimsbrunn, la fête de Noël du RPI a eu lieu le vendredi 29 novembre 2019. Un magnifique spectacle a précédé un temps de chants en présence des parents et du Père Noël.

L'ensemble de l'équipe enseignante du RPI tient à remercier les municipalités pour l'organisation de cette manifestation.



PERISCOLAIRE :

*Qu'il fait bon vivre à "La grange aux lutins"!
Tous les jours, on vit de nouvelles aventures!!
Au péri on découvre quoi??*

Langue des signes - Accro-gym- Projet Nature et animations diverses et variées !!

Tout au long de l'année, ces projets réjouissent nos loulous pour notre plus grand bonheur !

Durant les fêtes, deux elfes farceurs se sont invités tous les jours pour faire des farces aux enfants ! Quelle partie de rigolade !!

Nous avons également fêté la Saint-Nicolas où plus de 120 personnes étaient présentes ! Enfants et parents ont partagé des Manalas et des petites douceurs autour d'un bon chocolat chaud !



Cette année, nous avons également accueilli un nouvel arrivant qui fait la joie des enfants: OREO, notre petit lapin nain.

Les enfants se sont attachés à cette petite boule de poils et lui dispensent chaque jour les plus grands soins !



Alors oui, qu'il est agréable d'habiter mon petit village de Galfingue !

INFORMATIONS

CARTES PASS'TEMPS

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) propose la carte Pass'Temps sénior à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus.

Les cartes Pass'Temps sont valables pour une année. Peuvent en bénéficier les séniors âgés de 65 ans et plus.

Gratuite, la carte peut être récupérée en Mairie en présentant une photo d'identité et un justificatif de domicile.

Tout en proposant des tarifs réduits, voire des gratuités pour certaines activités, elle est une opportunité supplémentaire de se rencontrer et échanger.

Pour en bénéficier, il suffit de s'adresser à la Mairie muni :

- ▷ D'une pièce d'identité,
- ▷ D'une photo d'identité.

OPERATION BRIOCHE 2019

Grâce à votre générosité, cette opération nous a permis de collecter 928 € pour 180 brioches vendues au profit de l'APAEI du Sundgau.

Le projet 2019 était destiné à financer la 2^e tranche de la rénovation des chambres et salles de bains du foyer de vie des travailleurs handicapés de Dannemarie.

Vous êtes chaleureusement remerciés pour votre accueil et votre soutien.

L'équipe de bénévoles
Contact : Régine Karrer
03.89.81.81.37



Nouvelle association : l'APEGH (Association pour les Enfants de Galfingue et Heimsbrunn)



Cette association a pour objet de créer et développer des activités festives, culturelles et sportives à l'attention des enfants et de leurs parents.

Le siège se situe à Heimsbrunn - 7 rue de Galfingue

Présidente : Peggy RAUB

Secrétaire : Maryline AUGUSTIN

Trésorière : Aurélie RAUBER

Tél. 06 10 15 89 58

RECENSEMENT CITOYEN



Qui est recensé ?

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pourquoi être recensé ?

Le recensement permet à l'administration de :

- convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Quelle est la procédure ?

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire. Cette démarche peut également s'effectuer en ligne, pour certaines mairies, sur le site <https://www.service-public.fr>.

Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Le livret de famille

Et après ?

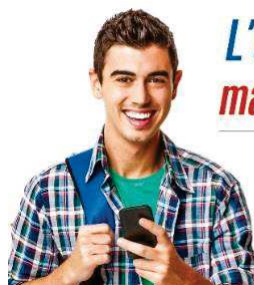
- 4 mois après s'être fait recenser, il est particulièrement utile au jeune de créer son compte sur www.majdc.fr, afin de télécharger sa convocation, changer la date de sa JDC lorsque celle-ci ne convient pas, localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation.
- Environ un an après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa JDC.
- A l'issue de cette journée, il recevra un certificat individuel de participation, qui lui sera réclamé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, baccalauréat...) ou concours (accès aux grandes écoles, à la fonction publique) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	4 mois après votre recensement, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous serez convoqué à votre Journée défense et citoyenneté.
A 17-18 ans Jusqu'à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (bac, CAP, BEP), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

Plus d'informations sur :

- <http://www.majdc.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>
- <https://www.defense.gouv.fr/jdc>
- Ou contactez votre [centre du service national](#).



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



Cérémonie du 11 Novembre Commémoration de l'Armistice signée le 11 Novembre 1918 et 75ème anniversaire de la libération de Galfingue et Heimsbrunn

Cette année, une cérémonie exceptionnelle s'est déroulée le 11 Novembre 2019, en présence des élus de Galfingue et Heimsbrunn, les membres de l'UNC H/G et de nombreux habitants et parents des deux villages, avec plusieurs temps forts sur la place Trivier-Fernandez en plus des parties officielles habituelles comme les dépôts de gerbes et la lecture du message du Ministre des Anciens combattants.

Ainsi, en présence de M. FENDER, Directeur de l'Ecole Intercommunale Heimsbrunn/Galfingue, des enfants ont lu à plusieurs voix des extraits du texte « la nuit de Galfingue » et des textes de moments forts de Heimsbrunn également. Après l'interprétation habituelle de « l'harmonie de la musique de Schlierbach », l'hymne national a également été chanté sous la conduite de Mme BAUDENDISTEL, intervenante musicale.

Pour illustrer cette journée particulière, un groupe privé a présenté du matériel militaire d'époque (1939-45) en tenue de soldats.

Enfin, un moment d'émotion a accompagné cette cérémonie avec la participation de notre Maire Honoraire Julien BINDLER, en tant que « Malgré-Nous ». Il a évoqué à cette occasion, la libération du village mais surtout la vie quotidienne dans les camps de concentration où il a été incarcéré pendant près d'un an en temps qu'incorporé de force.



Fête de Noël des aînés

Le samedi 14 décembre, les aînés de notre village se sont retrouvés pour le traditionnel repas de Noël.

C'est dans la salle polyvalente, magnifiquement décorée pour l'occasion, qu'une centaine de personnes de 65 ans et plus se sont retrouvées.



Les doyens de Galfingue accompagnés des élus



Chaque année, ces retrouvailles sont attendues pour échanger et partager un moment convivial et profiter de l'ambiance musicale.

Élévation au rang de citoyen d'honneur de Maurice Fischesser



Cette fête de Noël était aussi l'occasion de mettre à l'honneur Maurice FISCHESSER qui a été promu citoyen d'honneur de la commune par délibération du Conseil Municipal du 2 septembre 2019.

Les remerciements lui sont adressés pour tous les services rendus à la commune et la promotion du village à travers sa ferme musée connue à travers tout le département et même plus, ainsi que pour son implication dans la vie locale.

I. Services à la population

A. Pétiscolaire

Nombre d'équipements	1 équipement avec Heimsbrunn
Nombre de places	67 places le midi et 48 places le soir
Nombre d'enfants inscrits à la rentrée 2019	Galfingue : 43 Heimsbrunn : 56
Taux de prise en charge 2019	69 % (pm : 76% en 2014)
Progression entre 2014-2020	+ 20 places
Investissement réalisé	2015 : construction d'un pétiscolaire à Galfingue (807 500 € TTC d'investissement)

B. Personnes âgées

Nombre de cartes Passe-temps distribuées entre 2014 et 2018 :

2014	2015	2016	2017	2018	Total	% évolution entre 2014 et 2018
40	27	36	40	38	181	- 5 %

C. Aventure citoyenne

Nombre de classes participants à l'Aventure Citoyenne entre 2014 et 2019 : 0

D. Mobilités / vélo électrique :

Nombre de vélos à assistance électrique loués aux habitants de la commune entre juin 2018 et mai 2019 : 6

E. Sports :

Nombre de classes se déplaçant dans une piscine de l'agglomération sur la dernière saison scolaire : 0

II. Services urbains et soutien aux actions de développement durable :

A. Aides aux projets de biodiversité (GERPLAN) / agriculture durable

- Nombre d'action soutenue depuis 2014 : 1
- Montant de l'aide versée : 300 €

B. Collecte des déchets :

- Coût du service global de collecte et traitement des déchets 2018 : 110 368 €
- Nombre de bacs distribués : 701
- Montant de l'investissement pour la commune : 32 947 €

C. Propreté :

Coût propreté manuelle	0 €
Coût propreté mécanisée	2 500 € annuel
Fréquence balayage manuel	Régie communale
Fréquence balayage mécanisé	trimestrielle
Nombre de corbeilles	11
Nombre de distributeurs canisacs	4

D. Transport en commun :

- Nature du service : réseau bus / filéa et réseau scolaire
- Nombre d'arrêt de bus : 4 (dont accessible aux PMR : 4)
- Nombre d'arceaux vélos fournis par m2A depuis 2016 : 0

III. Mutualisation et coopération

- Membre du service commun Management du Risque Numérique
- Bénéficiaire de e-services via la plateforme territoriale

Non aux lingettes dans les toilettes !

Les constats

Les usagers ont pris de mauvaises habitudes en jetant tout et n'importe quoi dans les réseaux d'assainissement, notamment les lingettes. Ils ne pensent pas mal faire et n'imaginent pas les dégâts que ces lingettes peuvent causer dans les réseaux d'assainissement et dans le traitement des eaux usées en station d'épuration.

Elles sont difficilement biodégradables et peuvent générer des remontées d'eau usées dans les maisons et de mauvaises odeurs ainsi que des **problèmes techniques pour les installations de traitement des eaux usées**.

Les lingettes vendues dans le commerce pour différents usages domestique sont difficilement biodégradables. Elles se décomposent lentement en 90 jours au moins et il faut utiliser un bac à compost pour ce résultat. En revanche, il ne faut que quelques heures pour que les eaux usées parviennent à la STEP. Ce délai



est insuffisant pour permettre aux lingettes d'être désagrégées. Leur structure fibreuse donne une très grande facilité à ces fibres pour s'agglomérer entre elles avec la graisse présente dans les réseaux.

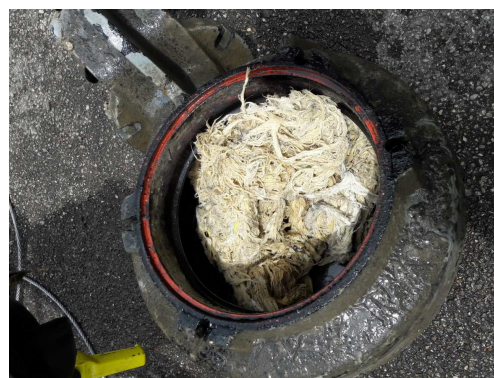
Jetées dans les toilettes, les lingettes agglomérées obstruent les branchements de raccordement à l'égout, des réseaux collecteurs des eaux usées et mettent en panne les pompes de refoulement, endommagent au passage les équipements des unités de traitement. On peut constater des refoulements d'égouts vers les branchements

des particuliers, des débordements en milieu naturel et des arrêts de systèmes d'assainissement qui souvent donnent lieu à des réparations coûteuses.

C'est pourquoi les lingettes doivent être jetées à la poubelle afin d'être traitées avec les ordures ménagères.

Chacun peut ainsi participer à l'effort de traitement des eaux usées et de la protection de la nature !

En France, les foyers utilisent 233 lingettes par seconde, soit plus de 7,3 milliards de lingettes par an !



#1

NON

AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES

Même biodégradables, les lingettes :

- Obstruent vos toilettes et vos canalisations
- Bloquent et endommagent le réseau d'assainissement
- Engendrent des réparations coûteuses dans les stations d'épuration d'ordures ménagères qui augmentent votre facture d'eau

**JETEZ LES DANS VOTRE POUBELLE
D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Plus d'infos sur www.sivom-mulhouse.fr





L'année 2019 en chiffres

En 2019, les Sapeurs-Pompiers de Galfingue c'est :

- 405 heures de formations
- 27 exercices
- 2 recrutements
- 209 heures d'interventions
- 33 interventions
- 11 sapeurs- pompiers et 1 infirmier pompier



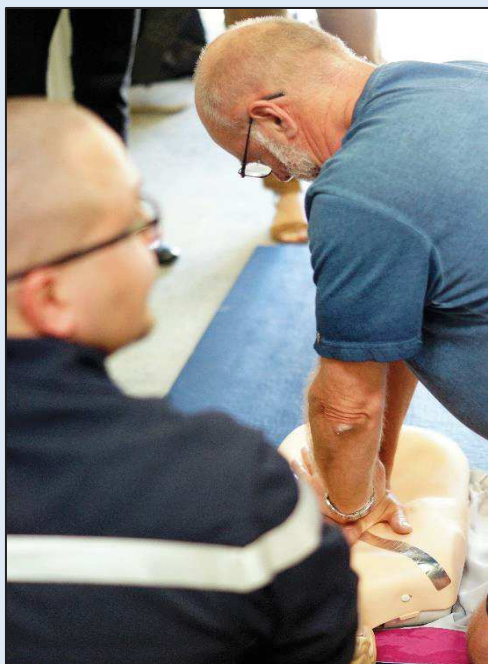
Nominations à la Sainte-Barbe



Lors de notre cérémonie de Sainte-Barbe le 8 décembre 2019, M. le Maire accompagné de sa 1^{ère} adjointe, Mme HANSER, ont élevé au grade supérieur 5 de vos sapeurs-pompiers :

Sapeur 1^{ère} Classe Hervé LALIS - Sergent Jérémy MEYER – Sergent-Chef Michael KABUSS – Adjudant Ludovic EGLIN - Adjudant-Chef Joëlle KIEFER

Initiations secourisme



Comme en 2016, nous allons programmer une ou plusieurs sessions d'initiation au secourisme. Un tract vous sera déposé dans vos boîtes aux lettres avec toutes les informations.

Ce sera l'occasion de revoir, ou d'apprendre, les gestes de premiers secours à effectuer lorsqu'une personne fait par exemple un malaise ou un arrêt cardiaque, ou encore l'utilisation du défibrillateur situé sur la façade de la Mairie.

Recrutement

Nous avons eu le plaisir de recruter au 2e semestre 2019, Catalina MARTIN, étant ainsi la 2e recrue de cette année, avec Sébastien Pabst, dont nous avons déjà parlé dans l'Echo précédant.

Malgré tout, ces 2 recrutements ne suffisent pas à combler le manque de personnel certaines heures de la journée.



Nous avons également plusieurs pompiers encore en cours de formation. De ce fait, ils ne sont pas tous disponibles sur certaines interventions.

Nous sommes donc toujours et encore à la recherche de personnes souhaitant s'engager dans notre Corps, soudé et actif.

Alors n'hésitez pas à nous contacter et n'oubliez pas que ça n'arrive pas « **qu'aux autres** »

CONTACT

Téléphone : 06.68.17.39.39 Email : jeremy.meyer689@gmail.com

Se rendre directement en **Mairie** qui vous redirigera

LE MOT DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Vous avez été nombreux à nous soutenir tout au long de l'année, vous nous avez ouvert vos portes pour nos traditionnels calendriers et nous vous en remercions vivement.

Le bilan 2019 est positif puisque :

Pour la marche populaire, le soleil et les marcheurs étaient au rendez-vous : plus de 1000 personnes ont participé à cette journée.

Notre marché aux puces a connu un réel succès, celui-ci affichant complet une semaine avant la manifestation. De plus, une dizaine de places supplémentaires ont été rajoutées. Les acheteurs venus nombreux ont rempli nos rues sous un beau soleil.

L'amicale a acheté 5 nouveaux chapiteaux pour ses manifestations avec l'argent des calendriers 2018.

2020 : Vous êtes venus nombreux boire un petit vin chaud ou un chocolat chaud accompagné de cake et mandarines à notre crémation des sapins qui a eu lieu le 11 janvier.



Rendez-vous 2020 :

Marche populaire jeudi de l'ascension

Marché aux puces 27 septembre.

DON DU SANG INTERCOMMUNAL Galfingue, Heimsbrunn, Morschwiller-Le-Bas

Suite à une décision de l'EFS à Colmar, tous les prélèvements seront effectués à Morschwiller le Bas.

7 Février 2020

14 Avril 2020

8 Juillet 2020

7 Septembre 2020

Etienne Ditner responsable des donneurs de sang

Le Président et les membres du Comité de l'ALAG, vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'an 2020. Que cette nouvelle année vous apporte la joie, le bonheur, la réussite de vos projets et surtout la santé pour vous et vos proches .

Comme chaque début d'année, nous vous proposons un beau texte (de Madeleine COHERIER) à méditer :

CHEMIN DE VIE

*Si ton cœur est triste, donne-lui la semence de nouveaux espoirs.
Cherche au plus profond de toi et tu découvriras des merveilles, une partie que tu avais oubliée.
Prends le temps de regarder ta vie.
Va dans le jardin de ton âme et tu trouveras la plénitude.
Si tu ne peux pas réaliser tes désirs, il te reste l'espoir qu'un jour tu aies d'autres joies.
Si la pluie inonde ton visage et cache tes larmes, dis -toi que le soleil les séchera.
Souris à la vie, car si aujourd'hui rien ne va, il reste demain.
Avance sur le chemin de la vie car au bout tu verras, inscrit dans le ciel en lettres de feu, le mot ESPOIR.*

LES RENDEZ-VOUS DE 2020

- **TOURNOI DE BELOTE** : n'est plus organisé
- **ASSEMBLEE GENERALE** : Vendredi 21 février 2020 à 20 h
- **MARCHE POPULAIRE** : Jeudi de l'Ascension 21 mai 2020

COMPTE RENDU DE L'EXPOSITION PHOTOS ANCIENNES ET CONFERENCE

Les 16 et 17 novembre 2019, l'exposition de photos anciennes a enchanté les visiteurs à la salle polyvalente de Galvingue.

Cette année elle s'est faite en collaboration avec le Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas, sur le thème de la période de l'après-guerre 14/18 et notamment le contexte de vie de l'époque. Paul Bohler membre du Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas a animé une conférence samedi après-midi à 16 h sur le thème "Nos villages dans l'après-guerre (1918-1924)". Elle a suscité l'intérêt de plus de 60 personnes présentes, de par la richesse des commentaires et la qualité des images.



40 PHOTOS ANCIENNES DES MAISONS DE GALFINGUE DE 1920

Alors qu'il y a deux ans une grande partie de l'exposition était consacrée à la généalogie des familles du village et des photos de famille, cette année une série de 40 photos de maisons de Galfingue trouvée aux Archives Départementales de Colmar, issue d'une série de prises de vues consacrées aux Dommages de Guerre de la première guerre mondiale a été présentée en exclusivité.

Parmi ces clichés, certaines maisons existent encore aujourd'hui et sont reconnaissables. D'autres ont subi de grandes transformations dans les années 20. Mais la plupart ont aujourd'hui disparu et ont pu être localisées grâce aux indications répertoriées au dos. Certaines ont pu être identifiées au cours de l'exposition, comme le Kanzel qui se situait dans la pointe de la rue du Puits et de la rue des Prés et qui a été détruite au début des années 1960.

Cette collection d'images enrichit le patrimoine de notre village et représente une tranche de vie qui confère à cette exposition un caractère historique.

Des documents inédits concernant les indemnisations des bâtiments communaux ont également été présentés.

Le Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas a apporté un éclairage sur les conditions, pas toujours faciles, du retour de l'Alsace à la France, après une période allemande de près de cinq décennies. Si les habitants de nos villages ont dû assumer à la fois le deuil de leurs disparus, faire face à une francisation souvent vécue comme agressive, 50 années après la germanisation du Reichland, ils ont aussi su faire revivre rapidement ce qui constitue finalement le tissu social et culturel de l'Alsace du siècle dernier.

Concernant la seconde guerre mondiale, 75 ans après la libération de Galfingue, des panneaux étaient consacrés aux libérateurs de la commune, et au monument aux morts des deux guerres.

La fréquentation des deux jours d'exposition aura permis à chacun de faire de belles rencontres et de passer de bons moments ensemble à évoquer et enrichir l'histoire de nos villages.



INFOS SECTIONS

Le club du Temps Libre

Nos retraités se retrouvent les jeudis après-midi à partir de 15h pour partager diverses activités tels que jeux de cartes, tricots ou sorties. Si vous avez envie de passer un bon après-midi en toute convivialité, n'hésitez pas à rejoindre nos aînés qui se feront une joie de vous accueillir parmi eux.

Section gymnastique

Nos 18 gymnastes inscrit(e)s sont très satisfait(e)s des cours donnés par Mickaël le mardi soir de 19 h à 20 h 30. Si vous êtes intéressé(e)s, rendez-vous à la salle polyvalente de Galfingue où vous serez accueilli(e)s à bras ouverts.

ALAG - Section bibliothèque

Pour 2020, notre équipe vous souhaite le bonheur
en tournant chaque page de nos livres

La bibliothèque en 2019...

... votre fidélité

L'occasion pour nous de remercier nos lecteurs pour leur fidélité ! En effet, en 2019, nous avons prêté au total 1710 exemplaires de nos documents, livres, revues.

... vos dons

Merci également aux généreux donateurs car 2019 a été marquée par un nombre important de dons de livres : 247 dons enregistrés dans nos rayons (et un certain nombre en attente d'enregistrement).

... une collection d'alsatiques

Grâce à vos dons, nous sommes fiers d'avoir une collection d'Alsatiques de plus en plus conséquente : 111 documents de toutes sortes racontant l'histoire, les contes, les coutumes et l'humour de notre chère Alsace.

... un renouvellement de livres

Grâce aux échanges avec la médiathèque d'Altkirch (plus de 1000 exemplaires) ainsi qu'aux achats (40 exemplaires) financés en partie par vos cotisations, ainsi que par les subventions de la commune et de l'ALAG, nous renouvelons et approvisionnons régulièrement nos rayons.

La bibliothèque en 2020...

... une collaboration

Nous continuons d'accueillir les enfants de l'école primaire ayant cours à Galfingue et nous allons régulièrement échanger, en 2020, des livres avec le RPI Galfingue-Heimsbrunn.

... des artistes

Nous continuons à exposer les œuvres de nos artistes locaux. Chaque artiste expose durant 1 mois sur les murs de notre bibliothèque (peintures, aquarelles, photos d'arts, spray painting). Vous pouvez venir voir leurs œuvres durant les périodes d'ouverture.

... une écoute

Nous avons pris en compte vos demandes pour l'ouverture d'une permanence le week-end. Depuis la reprise de Janvier, la bibliothèque est ouverte tous les samedis durant la période scolaire de 11h à 12h.

Comme toujours, nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions d'amélioration, de vos demandes d'achat, de vos avis. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande, suggestion, idée.

Nouveau : la bibliothèque ouvre ses portes pour une nouvelle permanence le samedi de 11h à 12h pendant les périodes scolaires

Contact

Adresse : 11 rue du 25 Novembre 68990 Galfingue
Téléphone : 03.67.26.04.56 (pendant les permanences)
Messagerie électronique : bibliotheque@galfingue.fr
Portail internet : <http://mabib.fr/Galfingue>

Horaires :

Périodes scolaires :

Mardi : 16h - 18h Vendredi : 17h - 19h Samedi : 11h - 12h

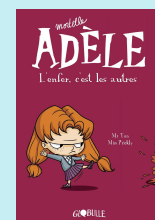
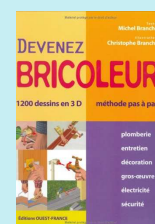
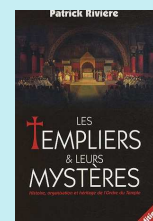
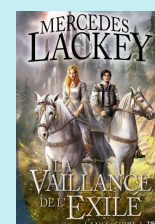
Vacances scolaires :

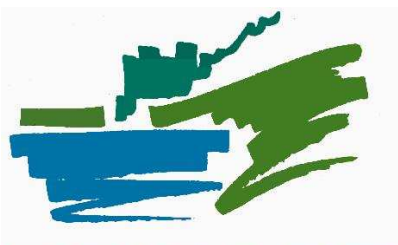
Vendredi : 17h - 19h

Cotisation inchangée : 12€ / foyer (Galfingue)

17€ / foyer (Hors commune)

Dans nos rayons





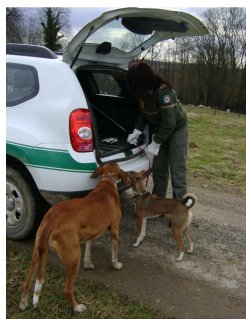
Brigade Verte



Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Depuis 30 ans, les gardes-champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin patrouillent chaque jour sur le ban des 328 communes adhérentes afin d'assurer la surveillance régulière des secteurs dont ils ont la charge.

Ces visites sont renforcées par des patrouilles d'intervention qui agissent sur appel des municipalités ou des particuliers pour des nuisances d'ordre environnemental ou de cadre de vie.



Environnement et cadre de vie au cœur des préoccupations

Outil formidable, taillé sur mesure pour nos petites communes à dominante rurale, notre structure est devenue en quelques années un acteur incontournable en matière de sécurité publique en zone rurale.

A l'heure où les espaces ruraux et naturels sont gangrenés peu à peu par une délinquance qui souffle depuis les zones urbaines, cet agent de la force publique locale, a été replacé au cœur de la police des campagnes dans notre département aux côtés de la gendarmerie nationale et d'autres acteurs spécialisés (ONCFS, AFB, ONF, ...).

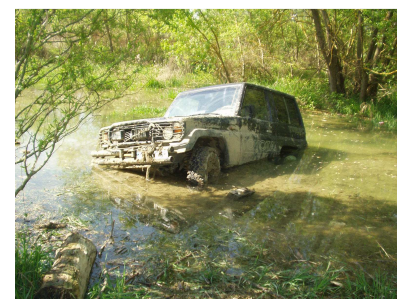
Toujours plus sollicités par les élus et le grand public, les gardes-champêtres de la Brigade Verte retrouvent un rôle de « sentinelles de la nature » qui semblait pourtant en perte de vue depuis de nombreuses années.

Intervenant très régulièrement pour des atteintes au cadre de vie de l'humain (nuisances nocturnes, feux incommodant le voisinage ou polluant l'atmosphère, bruits divers ...), les gardes-

Un métier de contact et de dialogue

Les domaines de compétence des gardes sont très variés : un troupeau de moutons divagant sur la route, un chien errant, l'incinération de végétaux, de papiers ou de plastiques dans le jardin d'un particulier, des plaintes suite à l'utilisation de tondeuses à gazon les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est très longue et souvent agrémentée de nombreuses surprises. Toutefois, sur l'ensemble des interventions menées par les gardes-champêtres, moins de 30% mènent à des procédures.

Les agents privilégient le contact avec la population locale et les élus avec une priorité absolue : informer et sensibiliser le public sur la réglementation générale, et en cas d'intervention, apporter dans la mesure du possible une solution humaine par le dialogue plutôt que par la répression.



champêtres ont un rôle primordial à jouer en matière de protection de l'environnement, de la flore et de la faune, ainsi que des espaces sensibles (réserves naturelles régionales, zone Natura 2000, espaces naturels sensibles, ...).

Ainsi, ils sont amenés à intervenir dans différents secteurs sensibles comme les sites départementaux gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens, ainsi qu'en matière de suivi d'espèces sensibles comme la cigogne, le castor, le lynx, le faucon pèlerin, et les opérations en relation avec le Conseil Départemental relative à la protection des batraciens, etc ...

Véritables techniciens incontournables en matière de sécurité en milieu rural, les gardes-champêtres apportent ainsi une surveillance particulière à ces milieux en vue de protéger les espèces à haute valeur écologique ainsi que leur biotope.

Par leur connaissance du milieu physique et humain ainsi que leur engagement, les gardes-champêtres contemporains démontrent quotidiennement leur utilité. Véritables éclaireurs pour les services de police et de gendarmerie, ils constituent un atout fondamental à maintenir et redéployer avec cohérence.

Pour plus d'informations :

Brigade Verte (7j/7) : **03.89.74.84.04**

walheim@brigade-verte.fr